Justificatif de parution

Justificatif généré le 12/04/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 12/04/2024
Département : (94) Val-de-Marne (94)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/733580
N° d'annonce : 733580

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°733580 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2024-04-12.

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

12/04/2024

733580

EssilorLuxottica

Société Anonyme au capital de 81 692 498,70 euros

Siège social : **147 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont**

712 049 618 RCS CRETEIL

(la « **Société** »)

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2024

Les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée générale mixte, le **mardi 30 avril 2024, à 10 heures 30**, au 3 Mazarium, 3 rue Mazarine, 75006 PARIS, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après.

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;

4. Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce ;

6. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général ;

7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué ;

8. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration ;

9. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général ;

10. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué ;

11. Nomination de Monsieur Francesco Milleri en qualité d'Administrateur ;

12. Nomination de Monsieur Paul du Saillant en qualité d'Administrateur ;

13. Nomination de Monsieur Romolo Bardin en qualité d'Administrateur ;

14. Nomination de Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'Administrateur ;

15. Nomination de Madame Marie-Christine Coisne-Roquette en qualité d'Administratrice ;

16. Nomination de Monsieur José Gonzalo en qualité d'Administrateur ;

17. Nomination de Madame Virginie Mercier Pitre en qualité d'Administratrice ;

18. Nomination de Monsieur Mario Notari en qualité d'Administrateur ;

19. Nomination de Madame Swati Piramal en qualité d'Administratrice ;

20. Nomination de Madame Cristina Scocchia en qualité d'Administratrice ;

21. Nomination de Madame Nathalie von Siemens en qualité d'Administratrice ;

22. Nomination de Monsieur Andrea Zappia en qualité d'Administrateur ;

23. Nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité ;

24. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

25. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;

26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité ;

27. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i.e. un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs) ;

28. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

29. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société ;

30. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ;

31. Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence ;

32. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

33. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes (dites actions de performance) au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux.

A TITRE ORDINAIRE

34. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis préalable de réunion comportant le texte du projet de résolutions arrêté par le Conseil d'administration a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 13 mars 2024, bulletin n°32.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le 26 avril 2024, zéro heure, heure de Paris, en pratique à l'issue de la journée comptable du jeudi 25 avril 2024) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

B) Modes de participation à l'Assemblée générale

1. **Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée générale pourront :**

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

• se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;

• demander une carte d'admission :

- soit auprès des services de Uptevia, Assemblées Générales – 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

- soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : https://planetshares.uptevia.pro.fr

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro de call center depuis la France : 01 40 14 46 68 et depuis l'étranger : +33 (0) 1 40 14 46 68 mis à sa disposition pour les actionnaires EssilorLuxottica.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société **porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels :**

• demander une carte d'admission en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : https://planetshares.uptevia.pro.fr

L'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société, porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra se connecter au site Planetshares en utilisant le code d'accès / numéro d'identifiant qui se trouvent en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Afin de générer le mot de passe , il devra saisir un critère d'identification correspondant à son ESD Number (numéro unique actionnariat salarié).

Après s'être connecté, l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

• demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

• Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions EssilorLuxottica et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. **Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à toute autre personne pourront :**

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

• soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales – 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée générale, soit le 27 avril 2024.

• soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : https://planetshares.uptevia.pro.fr

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société, **porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels :**

• soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales – 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée générale, soit le 27 avril 2024.

• soit transmettre ses instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : https://planetshares.uptevia.pro.fr

L'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société, porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra se connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant/code d'accès qui se trouvent en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Afin de générer un mot de passe, il devra saisir un critère d'identification correspondant à son ESD Number (numéro unique actionnariat salarié).

Après s'être connecté, l'actionnaire salarié ou ancien salarié de la société porteur de parts de FCPE avec droits de vote individuels devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

• demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia – Assemblées Générales – 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Toute demande de formulaire unique devra être reçue au plus tard 6 jours avant l'Assemblée générale, soit le 24 avril 2024.

Pour être pris en compte, les formulaires uniques de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit le 27 avril 2024.

• Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparait sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

• Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions des articles R.225-79 et R.22-10-24 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : Paris.cts.france.mandats@uptevia.com

- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

- L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de Uptevia – Assemblées Générales – 90 - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) soit le 29 avril 2024.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 12 avril 2024, 12h00.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 29 avril 2024 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

C) Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : EssilorLuxottica – Direction Juridique, 147 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont ou par email à l'adresse suivante : ir@essilorluxottica.com

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au 24 avril 2024.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : https://www.essilorluxottica.com/fr/assemblee-generale à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le 9 avril 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION